



COLLEGE SAINT STANISLAS - ECOLE SAINT JOSEPH

2 Impasse de la Ville Aubault - BP 7 - 22490 PLOUER SUR RANCE

02.96.86.95.22 - 02.96.86.88.21



CONVENTION FINANCIERE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

CONTRIBUTION DES FAMILLES / FRAIS DE SCOLARISATION

Le groupe scolaire, école et collège, est géré par l'OGEC. Les ressources de l'OGEC proviennent en partie, des collectivités territoriales pour le collège, de la municipalité de Plouër pour l'école, et des contributions des familles pour les activités spécifiques à l'établissement (immobilier, acquisition d'équipements scientifiques, scolaires ou sportifs, masse salariale...)

Les familles peuvent choisir entre 2 tarifs possibles : le tarif normal, et le tarif de Soutien, servant à soutenir le groupe scolaire dans ses divers investissements.

Collège St Stanislas :

Tarif Normal : 56 € par mois sur 10 mois, soit 560 € pour l'année

Tarif bienfaiteur : 63 € par mois sur 10 mois, soit 630 € pour l'année

École St Joseph :

Tarif Normal : 43 € par mois sur 10 mois, soit 430 € pour l'année

Tarif bienfaiteur : 53 € par mois sur 10 mois, soit 530 € pour l'année

Demi-journée maternelle : 32 € par mois

Pour les familles nombreuses, un tarif réduit sera appliqué sur demande à partir du 3^{ème} enfant :

49 €/mois pour un collégien soit 490 € pour l'année

35 €/mois pour un écolier soit 350 € pour l'année

Les familles ayant des difficultés, auront l'écoute de la Direction, afin de trouver des solutions et des aides appropriées. Nous vous invitons à prendre rendez-vous.

FRAIS DE DEMI-PENSION

Collège St Stanislas :

6.00 € le repas en demi-pension

6.20 € le repas pris exceptionnellement

École St Joseph :

5.00 € le repas pour les maternelles (de la TPS à la GS)

5.00 € le repas pour les élémentaires (du CP au CM2)

GARDERIE PERISCOLAIRE (école) et ÉTUDE DU SOIR (collège)

Collège St Stanislas :

Etude du soir : 3.30 €/soir

École St Joseph :

Garderie Matin : 3.30 € le 1^{er} enfant et 2.30 € pour les enfants suivants

Garderie soir : 4.60 € le 1^{er} enfant et 3.60 € pour les enfants suivants

FACTURATION/PAIEMENT

Contribution collège et **école** : facturation annuelle avec prélèvements sur 10 échéances du 10/10/2025 au 10/07/2026.

Repas collège : facturation annuelle avec prélèvements sur 10 échéances du 10/10/2025 au 10/07/2026

Repas et garderie école : facturation mensuelle, au réel, avec prélèvement le 10 du mois qui suit le mois écoulé (les repas consommés en septembre et la fréquentation garderie de septembre sont prélevés le 10/10...)

Etude du soir collège (aide aux devoirs) : facturation mensuelle avec prélèvement le 10 du mois qui suit le mois écoulé (la fréquentation de l'étude de septembre est prélevée le 10/10...)

Collège : Une facturation sera effectuée **ponctuellement** selon les **sorties scolaires** réalisées en cours d'année, avec un prélèvement sur l'échéance du mois concerné par la sortie.

Collège : Les **frais pédagogiques** (œuvres littéraires au programme...), la **mutuelle** St Christophe en cas d'adhésion et le **pack obligatoire** (agenda, cahiers d'exercices...) seront facturés en début d'année et prélevés sur l'échéance du 10/10/2026.

Tarifs 24/25 pour information.

PACKS OBLIGATOIRES 24-25

6ème - TARIF de base à 25,50 €

5ème - TARIF de base à 27,75 €

Esp : +0€ All : +0,61€ Latin : +0€

4ème - TARIF de base à 20,16 €

Esp : +0€ All : +8,39€ Latin : +0€

3ème - TARIF de base à 21,09 €

Esp : +0€ All : +0€ Latin : +0€

⁽²⁾Packs obligatoires composés de :

6ème	Agenda, 4 cahiers d'exercices
5ème	Agenda, 3 cahiers d'exercices
4ème	Agenda, 3 cahiers d'exercices
3ème	Agenda, 2 cahiers d'exercices

ASSURANCE SCOLAIRE COLLEGE ET ECOLE

Les parents s'engagent à assurer l'enfant pour sa scolarisation, et à fournir une attestation d'assurance le jour de la rentrée, ou s'engagent à souscrire à l'assurance scolaire proposée par l'établissement en septembre (Mutuelle Saint Christophe). Cette dernière est particulièrement appropriée aux voyages/sorties scolaires.

TRANSPORT COLLECTIF COLLEGE

Les élèves résidant dans le secteur du collège bénéficient du transport en commun organisé et subventionné par le Conseil Régional (sous réserve d'acceptation des dossiers). Le Conseil Régional impose un comportement respectueux dans le car, et est en droit de suspendre l'accès au transport à tout élève au comportement inadapté ou dangereux. L'inscription aux transports doit être réalisée par les familles sur le site www.breizhgo.bzh.

BOURSE NATIONALE COLLEGE

La bourse « collège » est attribuée en fonction des ressources de la ou des personnes assumant la charge de l'élève, et du nombre d'enfants à charge (<https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>). Toutes les informations seront transmises à la rentrée de septembre.